

**DOSSIER de COMMUNICATION sur L'ECO-ATELIER PIERRE-RABHI**  
**à destination des associations**  
**qui souhaiteraient offrir leurs services au sein de ces locaux**

**Objectif de l'éco-Atelier Pierre Rabhi :**

Vous souhaitez guider, informer, former, faire participer les habitants, étudiants et/ou travailleurs de Meudon pour réduire notre impact sur le climat ? Approfondir leurs connaissances dans les domaines de la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau ou bien comment mieux verdir son espace de vie, de travail... ?

L'éco-Atelier Pierre Rabhi a pour vocation d'être un lieu de référence, d'actions et d'échanges pour tout sujet lié à l'environnement et donc promouvoir la transition écologique. C'est un laboratoire interactif pour petits et grands, soit à destination de tout public : établissements scolaires, périscolaires ou extrascolaires, familles, travailleurs...

L'éco-Atelier *Pierre Rabhi* est mis à disposition en priorité aux entités menant des actions d'utilité publique visant à sensibiliser tout public au développement durable.

L'éco-Atelier *Pierre Rabhi* est doté d'un jardin à vocation d'être entretenu et animé dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la convivialité.

Les espaces sont modulables avec salles polyvalentes, atelier ou cuisine pédagogique et peuvent ainsi accueillir ateliers et événements ou se muer en espace de coworking pour les futures associations environnementales bénéficiaires de cette structure.

Utilisation des locaux :

Les locaux sont ainsi mis à disposition pour l'organisation des activités suivantes :

- ✓ Ateliers et/ou formations
- ✓ Conférences
- ✓ Co-working
- ✓ Expositions

**Condition d'attribution des locaux aux associations :**

Les associations sont définies selon les critères listés ci-dessous :

- Associations environnementales meudonnaises et/ou travaillant sur le territoire de la Ville
- Structure proposant des ateliers pédagogiques destinés en priorité aux Meudonnais (écoles, grand public, entreprises ou commerçants meudonnais...)
- Structure proposant de diffuser leurs savoirs sur les sujets environnementaux et du développement durable

Toute association souhaitant profiter de L'éco-Atelier *Pierre Rabhi* devra constituer un dossier présentant sa structure ainsi que ses animations. Elle devra exposer sa motivation et indiquer précisément les jours et horaires auxquels elle souhaiterait s'inscrire.

Ce dossier sera soumis pour étude au service de la Transition Ecologique et à l'élu de référence, ce dernier validant chacune des candidatures et le planning général des créneaux attribués.

Viendra par la suite, une phase de préparation du programme de l'éco-Atelier Pierre Rabhi (programme semestriel : sept-déc. 2025 et janv-juil.2026).

#### Concernant le stockage :

Toute association bénéficiaire des lieux se verra attribuer un casier, lui permettant de stocker du petit matériel (dans la limite de 10 casiers).

Pour du matériel plus important, 5 associations pourront bénéficier de la zone de stockage au vu de sa capacité.

Toute association de l'éco-Atelier *Pierre Rabhi* sera liée avec la Ville par une convention annuelle de mise à disposition payante de la structure, qui vaut autorisation durant les créneaux définis par celle-ci et devra verser à la Commune un montant à hauteur de 5% du chiffre d'affaires annuel réalisé sur le site.

Par ailleurs, la direction de l'environnement et des espaces publics se réserve le droit d'utiliser les locaux de l'éco-Atelier Pierre Rabhi selon ses propres besoins au service de la Ville et/ou des habitants. Certains créneaux du planning sont réservés pour l'usage de la Ville.

### **Description des locaux mis à disposition et horaires**

La commune met à disposition des associations environnementales, pour l'exercice de leurs activités, les biens mobiliers et locaux désignés ci-après, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code général de la propriété des personnes publiques.

**L'éco-Atelier *Pierre Rabhi*, Allée du Canada**  
**Du lundi au vendredi de 09 h à 22 h et les samedi et dimanche de 9 h à 19 h**

Tous les jours de l'année

Sauf du 1er au 31 août et du 23 décembre au 2 janvier et les jours fériés.

#### Espace et capacité d'accueil maximale fixée (personnes debout) :

- L'atelier (exemple : réparation, peinture...) : 20 personnes
- Salle polyvalente la mésange (exemple : exposition, coworking, formation, conférence...) : 35 personnes
  - o Inclus la cuisine pédagogique : 5 personnes
- Salle polyvalente le chêne (exemple : exposition, coworking, formation, conférence...) : 34 personnes

### **Conditions d'utilisation**

Chaque association devra approuver le règlement intérieur validé lors de la délibération numéro 49/2022 du 30 juin 2022.

#### Comment renseigner le dossier de candidature ?

- Complétez vos coordonnées
- Renseignez les sujets traités au sein de votre association et décrivez la philosophie de celle-ci
- Cochez les espaces que vous envisagez d'occuper de manière la plus précise possible
- Cochez les créneaux et bien précisez la demi-journée et/ou soirée souhaitées : pour chacune des salles souhaitées, renseignez tel jour et telle heure

*Attention* : les créneaux des mercredis et samedis étant fortement demandés, ils seront partagés avec l'ensemble des associations candidates.

Les créneaux horaires sont à choisir pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, à renouveler chaque année en accord avec la Direction de l'Environnement et des espaces publics.

Annexes :

Plan de l'éco-Atelier *Pierre Rabhi*